

remettant en cause l'intégrité du système commercial multilatéral. Nous nous engageons également à rejeter fermement la propension à l'unilatéralisme, au bilatéralisme, au sectorialisme et à l'organisation des échanges, qui menace de compromettre le système multilatéral et les négociations de l'Uruguay Round.

18. Les négociations fructueuses au Comité des négociations commerciales de l'Uruguay Round en avril dernier à Genève, marquant la fin de l'examen à mi-parcours, constituent un acquis très important. Elles fournissent un cadre précis pour les travaux à venir dans tous les secteurs, y compris la poursuite de la réforme agricole, tant à court terme qu'à long terme. Elles offrent également le cadre voulu pour des négociations de fond dans des secteurs importants non encore entièrement soumis aux disciplines du GATT, tels que les services, les règles d'investissement ayant un effet sur les échanges et la propriété intellectuelle.

Les pays en développement ont participé activement à ces négociations et ont contribué à leur réussite. Tous les pays devraient apporter la contribution la plus constructive qu'il leur est possible.

Nous exprimons notre plein engagement à réaliser encore des progrès substantiels dans l'Uruguay Round afin d'achever celui-ci d'ici la fin de 1990.

19. Nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi que les initiatives plus récentes prises pour intensifier les relations économiques déjà étroites entre la Communauté européenne et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Ces développements, comme tout autre susceptible d'intervenir dans le domaine de la coopération régionale, devraient à nos yeux, être créateurs d'échanges et compléter le processus de libéralisation multilatéral.

20. La Communauté européenne a la ferme intention de faire en sorte que le Marché intérieur, dans ses aspects commerciaux, soit également créateur d'échanges et complète le processus de libéralisation multilatéral.

21. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans le renforcement des disciplines multilatérales portant sur les crédits à l'exportation subventionnés engendrant des distorsions de l'aide et des échanges. Cet effort doit être activement poursuivi et complété dans les organes compétents de l'OCDE en vue d'améliorer le plus tôt possible les orientations actuelles.

Problèmes généraux du développement

22. Le développement est un enjeu commun à tous les pays du monde. Nous aiderons les pays en développement en libéralisant les échanges et en soutenant leur ajustement structurel. Nous encourageons également la diversification économique

des pays dépendant des produits de base et la création d'un environnement favorable aux transferts de technologie et aux flux de capitaux.

Nous soulignons que l'aide publique au développement demeure essentielle et nous nous félicitons des efforts accrus fournis dans ce domaine par des participants au Sommet. Nous prenons acte des objectifs déjà fixés par les organisations internationales pour le niveau futur de l'aide publique au développement et nous soulignons l'importance que revêt le montant global des flux financiers pour le développement.

Nous insistons également sur l'importance que nous devons donner à la qualité de l'aide accordée ainsi qu'à l'évaluation des projets et des programmes financés.

23. Nous demandons instamment aux pays en développement de mettre en oeuvre des politiques économiques saines. L'adoption de mesures financières et budgétaires visant à attirer les investissements et à favoriser la croissance comme le rapatriement des capitaux, est un facteur tout à fait déterminant.

24. Nous notons avec satisfaction que l'initiative d'aide multilatérale aux Philippines, à laquelle la déclaration économique de Toronto avait consacré une attention particulière, a enregistré d'importants progrès.

25. Face à la situation économique préoccupante de la Yougoslavie, nous encourageons son gouvernement à mettre en oeuvre un vigoureux programme de réformes économiques qui permettra à ce pays de bénéficier d'un soutien bilatéral et multilatéral.

La situation dans les pays les plus démunis

26. Le renforcement de la Facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international, le Programme spécial d'assistance de la Banque mondiale aux pays les plus démunis et les plus endettés et la cinquième reconstitution du Fonds africain de développement, sont autant de mesures importantes en faveur des pays engagés dans un processus d'ajustement. Nous soulignons l'importance que revêt une reconstitution substantielle des ressources de l'Association internationale de développement.

27. Comme nous l'avions demandé l'an dernier à Toronto, le Club de Paris est parvenu à un consensus, en septembre 1988, sur les conditions de mise en oeuvre d'une réduction significative du service de la dette pour les pays les plus démunis. Treize pays ont déjà bénéficié de cette décision.

28. Nous nous félicitons de l'augmentation de la part de don dans l'aide au développement ainsi que des mesures prises pour convertir les prêts en dons et nous demandons que de nouvelles actions soient engagées dans ce sens. L'aide au développement et